

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N°	2026	04	06
----	------	----	----

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COORDINATION SANITAIRE DE PLAISIR

En exercice : 15
Présents : 15
Absent représenté : 0
Absent excusé : 0
Absent : 0
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le huit octobre, à vingt heures,
le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Noisy-le-Roi,
légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Christophe MOLINSKI, Président.

Membres présents : Christophe MOLINSKI, Delphine FOURCADE, Hervé DEWYNTER, Marie-France AGNOFE, Liliane MORELLEC, Montserrat CHAPUIS, Marie-Laure KELLE, Michel BOISRAMÉ, Thomas DUBREUX, Odille GUERIN, Christine HANQUEZ, Pascale GIRARD de CHARENTON, Laurent HIRIBARRONDO, Cédric INGRAND, Eric WURMSER

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Résidence Les Jardins de Noisy de bénéficier de la prestation
« fourniture de repas » proposée par le Groupement de Coopération Sanitaire de Plaisir ;

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur DEWYNTER,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- 1) **DECIDE** d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2027 au Groupement de Coopération Sanitaire de Plaisir afin de bénéficier de la prestation « fourniture de repas » ;
- 2) **ACCEPTE** le montant de cotisation d'un montant de 500€ ;
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération ;
- 4) **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de la Résidence.

Fait de délibéré en séance les jours, mois et an susdits

**Au registre sont les signatures
A NOISY-le-ROI, le 9 octobre 2026
Le Président,
Christophe MOLINSKI**

Je soussigné, Christophe MOLINSKI, Président du C.C.A.S.
Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Publiée le



Accusé de réception en préfecture
078-267801322-20261008-2026-06-06-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2026